

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030 DE LA MRC DE PORTNEUF

Conformément à l'article 53.20.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, avis est donné par la soussignée, Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Portneuf, que lors de son assemblée régulière tenue le 19 avril 2023, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement numéro 413 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la MRC de Portneuf, et que ce dernier est entré en vigueur le même jour.

Le Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 et son sommaire peuvent être consultés sur le site Internet de la MRC de Portneuf (www.portneuf.ca), sous la rubrique Aménagement du territoire / Plan de gestion des matières résiduelles. Celui-ci peut également être consulté au bureau de la MRC situé au 185, route 138 à Cap-Santé, pendant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 20 AVRIL 2023



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et
greffière-trésorière